

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 28 Mars 2023

Le Mardi 28 Mars 2023 à 20 h , le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire Epic s'est réuni à la salle de la Mairie d'ALMONT LES JUNIES sous la Présidence de Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

Membres du Comité de Direction en exercice :	25
Membres du Comité de Direction présents et votants :	15
Membres du Comité de Direction suppléés :	05
Date de convocation :	21/03/2023

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires titulaires** : M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, Mme Evelyne CALMETTE, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE, M. Jean-Michel REYNES.

-**Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, M. Bruno CAVAIGNAC, Mme Marie-Hélène MURAT GUIANCE, Mme Cécile PRONZAC.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, Mme Stéphanie ROQUES, M. Jean-Pierre VAUR, Mme Sophie ROUDIL.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : M. Claude CHASTAND, Mme Florence AUBLE, M. Francis MAZARS.

Etaient absents excusés :

-**Elus communautaires Titulaires et Suppléants** : M. Laurent ALEXANDRE, M. Jean-Pierre BALDIT, M. Francis CAYRON, Mme Virginie AGUIAR, Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Laurence WENZEK.

-**Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Monique ROBERTIES, Mme Elise CORNELLES, M. André ROMIGUIERE, M. Yves LACOUT, Mme Isabelle LEFILLEUL, Mme Sabine GODIN, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE ET RESULTAT
FONCTIONNEMENT	388 603.49 €	363 915.73 €	Déficit de clôture de 24 687.76 € Report excédent antérieur 37 263.90 € Résultat excédent cumulé : 12 576.14 €
INVESTISSEMENT	3 870 €	676.17 €	Déficit de clôture de 3 193.83 € Report excédents antérieurs 115 859.60 € Solde des Restes à réaliser 2022 : - 96 363.20 € Résultat excédent cumulé : 16 302.57 €
TOTAL Résultat cumulé : 28 878.71 €			

II – PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 388 603,49	G 363 915,73	G-A	-24 687,76
	Section d'investissement	B 3 870,00	H 676,17	H-B	-3 193,83

		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 37 263,90 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 115 859,60 (si excédent)		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D 392 473,49	Q= G+H+I+J 517 715,40	-Q-P	125 241,91

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00		
	Section d'investissement	F 126 363,20	L 30 000,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 126 363,20	= K+L 30 000,00		

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A-C+E 388 603,49	= G+I+K 401 179,63	12 576,14	
	Section d'investissement	= B-D+F 130 233,20	= H+J+L 146 535,77	16 302,57	
	TOTAL CUMULE	= A+B-C-D+E-F 518 836,69	= G+H+I+J+K+L 547 715,40	28 878,71	

Après avoir présenté le Compte Administratif de l'exercice 2022 de l'EPIC du budget principal, le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, à l'exception du Président qui ne participe pas au vote :

- donne acte et valide la présentation faite du compte administratif, laquelle peut se résumer ainsi ;
- constate les identités de valeur avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 30 Mars 2023

le Président
Michel RAFFI

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIC**

L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC LES THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagzac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).